

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 4 février 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 29 janvier 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Hana WALIDI-ALAOUI
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Marien LOVICH	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	M. Georges MEZUI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Laurence FAVIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Didier RELOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Adrien GUENE
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Cyril GAUCHER
M. Guillaume RUET	M. Patrick AUDARD	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	M. Léo LACHAMBRE	M. Stéphane WOYNAROSKI.

Membres absents :

M. Nicolas SCHOUTITH	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick CHAPUIS	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Lydie PFANDER-MENY
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Patrice CHATEAU pouvoir à M. Olivier MULLER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine GOZZI pouvoir à M. Philippe SCHMITT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention d'administration générale entre Dijon Métropole et le Syndicat mixte de l'aéroport - prolongation - Avenant n° 1

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon Longvic (SMADL), créé le 1er septembre 2014 à l'initiative du Grand Dijon et du Conseil Régional de Bourgogne, a pour objet de développer et pérenniser l'activité aéroportuaire et activités connexes sur la plateforme de l'aéroport de Dijon Longvic.

Afin de consacrer l'essentiel de ses ressources à l'étude et la réalisation des projets relevant de ses statuts, les Collectivités initiatrices ont proposé de ne pas doter le SMADL de personnel qui grèverait son exploitation de charges fixes.

Le SMADL a donc souhaité s'attacher les services d'un opérateur afin d'assurer, pour son compte, les missions d'administration générale, de gestion locative, des commandes et des marchés, la réalisation d'études pré-opérationnelles et des travaux qui en découlent telles qu'elles sont définies dans la présente convention.

De par les compétences et l'expérience que le Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, a su développer de longue date en assurant une prestation de service complète dans l'exercice des compétences qui lui sont déléguées, les services de la Métropole sont à même d'accompagner le développement du SMADL en assurant en partie les missions relevant de ses obligations.

Une convention a donc été signée le 6 janvier 2016 entre le Grand Dijon et le SMADL pour les missions d'administration générale suivantes :

- Vie sociale,
- Gestion comptable et financière,
- Gestion des commandes et des marchés de prestations de services et de travaux,
- Études pré-opérationnelles et maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

Les prestations du Grand Dijon sont effectuées à titre gratuit sauf celles relevant d'étude pré-opérationnelle et de délégation de maîtrise d'ouvrage. Dans ce dernier cas, les rémunérations seront déterminées sur proposition du Grand Dijon en fonction de l'ampleur des projets et avec accord du SMADL.

D'une durée de 5 ans, la convention est arrivée à échéance le 17 décembre 2020. Il est proposé de prolonger cette convention par projet d'avenant ci-joint pour une nouvelle durée de 1 an.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'administration générale entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon Longvic et Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78

CONTRE : 4

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1 (M. JOSE ALMEIDA)